

TRAVAIL AVEC LES AUTEURS (F/M) DE VIOLENCE DOMESTIQUE

Riicht Eraus

73, rue Adolphe Fischer – L-1520 Luxembourg
T. : 27 55-5800 – F. : 27 55-5801
riichteraus@croix-rouge.lu

Numéro de compte : CCPLLULL LU 52 1111 0000 1111 0000

santé – social – jeunesse – humanitaire
helpline croix-rouge © 2755

1. HISTORIQUE

- Riicht Eraus a ouvert ses portes le 01/04/2014 et est conventionné par le Ministère de l'égalité des chances
- Consultations psychologiques pour auteurs (f/m) de violence domestique
- Riicht Eraus est le seul service au Luxembourg offrant cette spécificité

2. Violence domestique: définition

- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la violence conjugale comme "tout acte de violence au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font partie".
- Formes de violences:
 - Violence physique
 - Violence psychologique
 - Violence sexuelle
 - Violence économique

3. POPULATION CIBLE

- La loi du 08 septembre 2003 considère toute forme de violence à l'intérieur d'une famille et/ou d'une relation intime
- Auteur (f/m) potentiel, avéré ou jugé
- Femmes et hommes âgés d'au moins 18 ans
- Par exemple:
 - Violence au sein du couple
 - Mère envers enfant (s);
 - Jeunes adultes envers parent (s);
 - entre fratries;
 - ...

POPULATION TOTALE 2017
VENTILÉE PAR SEXE



4. BUT DU RIICHT ERAUS

- ▶ « Le Riicht Eraus accompagne et conseille des auteurs présumés, potentiels ou avérés de violence domestique à travers une approche centrée sur le client. Le but du suivi est que le client apprenne à prendre la responsabilité de ses actes. En activant ses ressources, nous accompagnons le client vers un changement durable et un comportement non-violent. »

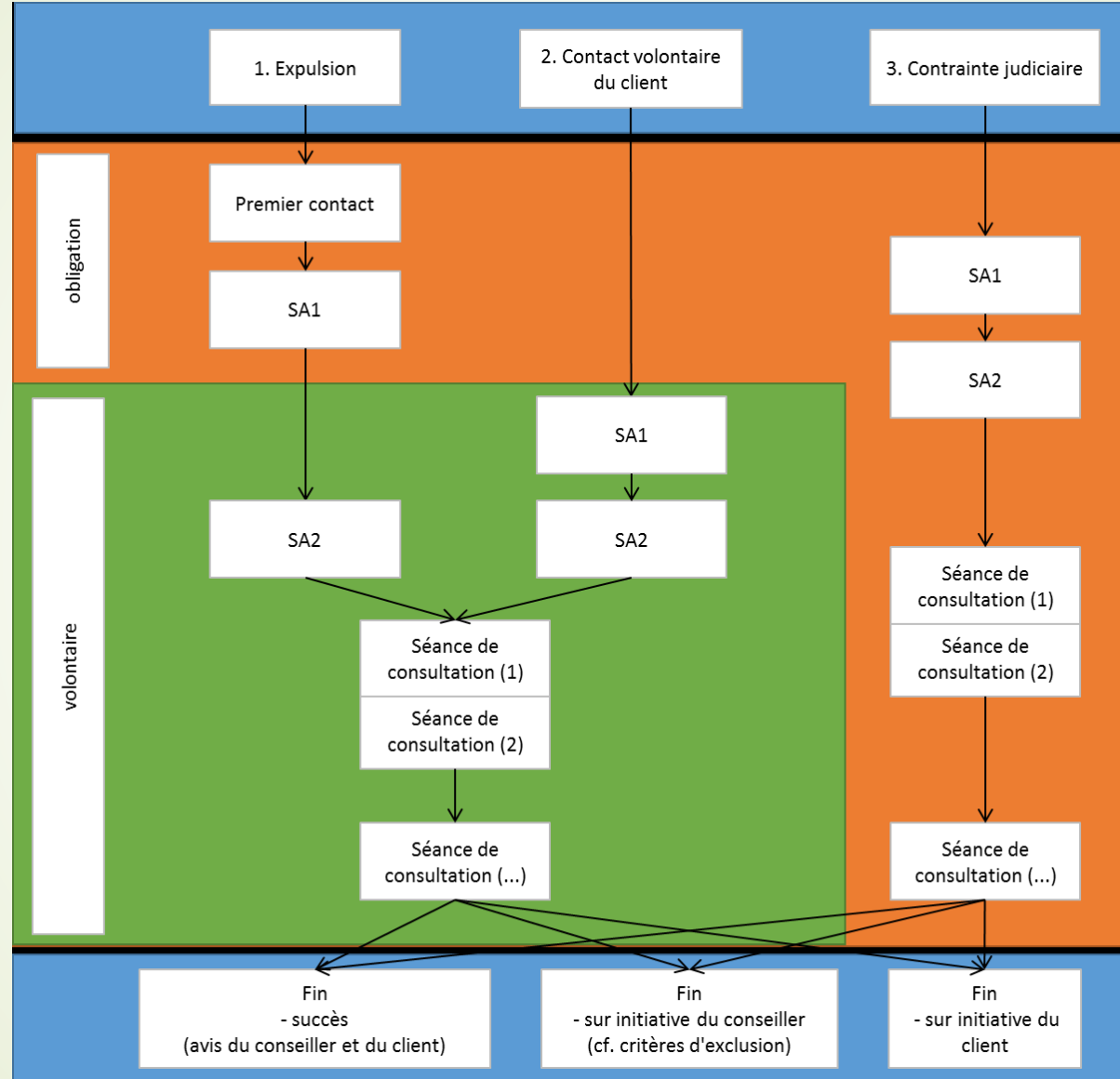
5. Les 3 voies d'accès

- ▶ Auteurs (f/m) de violence domestique expulsés de leur domicile après des faits de violence domestique
 - ▶ Loi du 8 septembre 2003 modifiée par la loi du 30 juillet 2013
- ▶ Auteurs (f/m) volontaires
 - ▶ Travail préventif
- ▶ Auteurs (f/m) sous obligation judiciaire (surcis probatoire, libération provisoire, libération conditionnelle)
 - ▶ Obligation de faire un suivi

6. Le «modèle luxembourgeois»

- Approche de l'auteur (f/m) sans jugements ni à priori
- Confiance

=> But: changer ce que la personne fait, non pas ce qu'elle est



Concept de travail (1)

- ▶ La pierre angulaire de la Gewaltberatung® est la relation de confiance entre le conseiller et le client qui permet à ce dernier de prendre conscience du rapport qu'entretiennent ses idées, ses émotions et ses agissements. C'est grâce à cette relation de confiance que le client peut développer et essayer de nouveaux comportements, et ainsi les intégrer dans son répertoire comportemental.
- ▶ La condition sine qua non pour un suivi efficace est la volonté du client à s'engager de manière responsable dans le contact avec le conseiller. Pour ce faire, le client doit avoir la motivation nécessaire afin de s'investir dans ce lien conseiller-consultant, véritable moteur du suivi.

Concept de travail (2)

- ▶ Au cours du suivi, nous nous engageons à respecter les principes de travail éthique ; nous assurons que la dignité humaine du client ainsi que son indépendance soient respectées. De plus, nous restons ouverts aux valeurs du client, à ses sentiments, ses expériences, son comportement et ses buts, et nous respectons ses décisions.
- ▶ Un suivi n'est possible uniquement que lorsque le client est respecté et valorisé. Chaque auteur est considéré dans sa globalité, donc autant dans sa violence que dans ses ressources et son expérience.

Compréhension et méthode de travail

- ▶ La violence est toujours associée à la délégation de la responsabilité par l'auteur (f/m) de son acte à sa victime, son entourage, à sa situation etc.
- ▶ De ce fait, nous rendons clairement la responsabilité à l'auteur : Il a transgressé des limites, il est l'unique responsable, donc lui seul peut prévenir d'autres passages à l'acte. Une très grande partie de notre travail consiste ainsi dans la responsabilisation de l'auteur.
- ▶ La violence n'est pas un signe de force, mais sert essentiellement à maintenir une image. Elle sert à éviter de se regarder dans un miroir, de se remettre en question.

7. Missions

- Responsabilisation
- Découverte et/ou régularisation des émotions
- Communication



Contact details

-  : 73, rue Adolphe Fischer
L-1520 LUXEMBOURG
-  : (+352) 27 55-5800
-  : (+352) 27 55-5801
-  : riichteraus@croix-rouge.lu
croix-rouge@croix-rouge.lu
-  : www.violence.lu
www.mega.public.lu
www.croix-rouge.lu

